

GT FORMATION DU 10 SEPTEMBRE 2021 :

Le cycle ministériel de formation initiale

1) Impact de la crise sur la mise en place du CMFI :

Face à l'incertitude liée à la crise sanitaire, un parcours apprenant, accessible en distanciel, a été créé en août 2020 et diffusé dès début septembre 2020 sur la plateforme de l'IGPDE autour de trois grands thèmes :

- organisation et missions du ministère, des politiques publiques en allant jusqu'à la présentation de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- un ministère qui intègre les évolutions liées au numérique et à l'innovation en général ;
- les valeurs du MEFR, avec par exemple l'égalité femmes-hommes, la diversité, le handicap,...

Le dispositif du challenge inter écoles a été pérennisé mais décalé cette année à fin juin 2021.

2) Perspectives CMFI 2021 :

Cette rentrée a été effectuée avec un mode hybride ou distanciel si besoin. Les nouveautés du CMFI 2021 prennent en compte les contraintes liées à la crise sanitaire et il a été décidé de prioriser les objectifs suivants :

- Ajuster les contenus du CMFI : Pour la rentrée 2021, le civisme et les valeurs républicaines, ainsi que les missions et organisations du ministère donneront lieu à la conception de nouveaux modules en distanciel ;
- Couvrir une population inter-directionnelle plus représentative en élargissant le challenge inter-écoles à une soixantaine d'élèves ;
- Organiser une mixité virtuelle avec la nécessaire adaptation des outils numériques et collaboratifs afin de permettre le bon déroulé en distanciel et en présentiel des différents modules et événements inter écoles.

La Fédération CFTC FINANCES a demandé le développement des challenges au-delà des 60 agents en y intégrant l'ensemble des stagiaires. Ce développement étant d'autant plus réalisable que les outils numériques et collaboratifs ont été développés et qu'il existe une plus grande diversité entre les différentes écoles.

La stratégie d'acculturation au numérique

Face à l'évolution des pratiques et des usages liés à la transformation numérique, l'accompagnement à l'acculturation au numérique des agents du MEFR constitue un enjeu majeur de la politique RH ministérielle, s'appuyant à la fois sur la mise à disposition de formations et d'outils numériques adaptés.

C'est ainsi qu'il a été lancé début 2021 le parcours apprenant compétences numériques « PAC-Num ». Il s'agit d'un dispositif personnalisé d'évaluation des compétences et d'accès aux formations les plus adaptées aux attentes et aux besoins « métiers » des 132 600 agents du MEFR.

Le déploiement opérationnel de deux parcours PAC-Num a démarré en 2021 :

- dès septembre pour certains services de la DGFIP (soit 20 000 agents) qui pourront s'évaluer à travers trois questionnaires d'évaluation en ligne adaptés à des compétences ciblées, sur les thématiques « outils, sécurité et usages du web » ;
- à partir d'octobre pour l'ensemble des 2 400 agents du Secrétariat général.

Les actions et livrables prévus courant 2022 sont les suivants :

- déploiement du PAC-Num à toutes les directions et à tous les agents du MEFR ;
- la création d'une Web Application ;
- fin 2022 - début 2023, le dispositif sera ensuite proposé et déployé à l'ensemble des directions du ministère afin qu'elles puissent décliner les parcours à leurs agents.

A terme, la mise en oeuvre du parcours apprenant compétences numériques « PAC-Num » se traduira ainsi par :

- une meilleure identification des besoins professionnels et une évaluation des niveaux de compétences numérique de chaque agent ;
- un accompagnement personnalisé de proximité débouchant sur des actions de formation adaptées ;
- des outils favorisant la montée en compétence de tous les profils d'agents dans le domaine numérique.

Pour la fédération CFTC FINANCES, le projet mis en place par l'administration est ambitieux. En préambule, notre fédération a rappelé qu'il fallait respecter l'humain derrière son ordinateur et que l'auto-évaluation pouvait être un élément de souffrance pour l'agent qui va découvrir qu'il est en grande difficulté face au numérique. Par ailleurs, nous avons demandé, à l'administration qui détiendra les résultats, quelle serait la durée de conservation des résultats de l'auto-évaluation de l'agent et si les formations seront obligatoires ou facultatives. Enfin, nous avons rappelé que notre administration est très en retard sur le numérique (pas d'utilisation de Zoom, très peu de salle disposant de la visioconférence, logiciel non adapté aux personnes en situation de handicap,...) et qu'un effort important devait être fait pour rattraper ce retard.

En réponse à nos questions l'administration a précisé que les agents seront libres de décider s'ils désirent partager ses résultats ou non. En cas de refus, seul le conseiller formateur sera alors destinataire des résultats. Par ailleurs, cette évaluation et ces formations n'auront pas de caractère obligatoire.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com